Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_63-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-63

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) :*, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-63

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_63-DE

OBJET : Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2026

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 21juillet2026 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

1) Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2026
2) Mise à jour du tableau des effectifs
3) Projet de mise en tourisme des « Coups de Cœur Archéo » de la destination Cœur de Bretagne - Sollicitation du fond de concours de Monts d'Arrée Communauté
4) Projet Ilot du 12 rue des Cieux - Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
5) Organisation du temps de travail des agents du service technique – Mise en place d'horaires saisonniers
6) Création d'un conseil des anciens

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance en date du 08 septembre 2026.

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_64-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-64

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-64

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_64-DE

OBJET : Annule et remplace la délibération 2026-59 concernant la mise en tourisme des « Coups de Cœur Archéo » de la destination Cœur de Bretagne – Sollicitation du fond de concours de Monts d'Arrée Communauté.

Lors du dernier conseil municipal, vous avez voté a l'unanimité « 14 votes pour » .
Cette délibération était incomplète. Le tableau des votants n'a pas été saisi. Il convient de le représenter à ce conseil municipal.

Dans le cadre du projet de mise en tourisme des « Coups de cœur archéo » porté à l'échelle de la destination Cœur de Bretagne, la commune de Huelgoat souhaite participer à la valorisation de son patrimoine archéologique et contribuer au développement de l'attractivité touristique du territoire.

Ce projet prévoit notamment la réalisation d'équipements et d'aménagements sur le site du Camp d'Arthus destinés à favoriser la découverte et la mise en valeur du patrimoine archéologique de la commune.

Afin de contribuer au financement de ces équipements, la commune souhaite solliciter auprès de Monts d'Arrée Communauté l'attribution d'un fonds de concours, conformément aux dispositions applicables, à hauteur de 50 % de l'autofinancement communal correspondant aux dépenses d'investissement éligibles au fonds de concours.

Les dépenses relatives aux études et prestations ne relevant pas de dépenses d'investissement éligibles ne seront pas intégrées dans l'assiette de calcul du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter ce fonds de concours auprès de Monts d'Arrée Communauté et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- approuve le projet de mise en tourisme des « Coups de cœur archéo » ;
- sollicite auprès de Monts d'Arrée Communauté l'attribution d'un fonds de concours correspondant à 50 % de l'autofinancement communal des dépenses d'investissement éligibles ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de Monts d'Arrée Communauté et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_65-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-65

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-65

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_65-DE

OBJET :Annule et remplace la délibération 2024-61 concernant la demande de financement d'étude Fond Vert – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Lors du conseil municipal du 03/10/24, l'assemblée a voté a l'unanimité « 11 votes pour ».
Lors de la vérification de la délibération, une erreur entre la rédaction de l'objet et de la formulation de la décision à été soumise au Conseil municipal. Il convient de le représenter à ce conseil municipal.

La commune de Huelgoat est propriétaire de 5 ha à l'entrée de la forêt et son chaos rocheux (Ménage de la Vierge). C'est un site emblématique dont les valeurs écologiques et paysagères sont reconnues.

La fréquentation croissante (120 000 visiteurs par an) entraine en effet une dégradation des stations d'espèces protégées (plaque d'hyménophylles), des problèmes de sécurité et une dégradation de la qualité paysagère.

La forêt a fait l'objet de différentes études stratégiques dont un schéma d'accueil porté par l'ONF (2018) et un plan de paysage. Les objectifs de ce projet sont : de canaliser et sécuriser la fréquentation, préserver les patrimoines naturels et paysagers et requalifier les sites dégradés, sensibiliser les visiteurs en valorisant les richesses patrimoniales.

La commune souhaite engager une étude de maitrise d'œuvre avec une équipe pluridisciplinaire pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné d'un écologue et d'un scénographe.

La présente délibération vise à solliciter l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 Fonds Vert.

Cette demande de financement d'étude de maitrise d'œuvre est portée par la mairie de Huelgoat avec le soutien du Parc Naturel Régional d'Armorique, adoptant l'opération et arrêtant ses modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE

D'attribuer la demande de financement d'étude Fond Vert – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2025_66-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-66

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-66

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2025_66-DE

OBJET :Participation communale à l'initiation à la langue bretonne à l'école publique Jules Ferry pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental œuvre en faveur de l'enseignement du breton à l'école à travers le dispositif d'initiation proposé aux écoles primaires du Finistère. Pour rappel, les séances d'initiation sont mises en place à la demande des écoles, sous réserve de l'accord de la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Ce dispositif est financé conjointement par le Département, la Région Bretagne et les communes ayant accepté son déploiement dans leurs écoles primaires.

Depuis septembre 2018, la commune adhère au dispositif piloté par le Conseil départemental du Finistère en vue de développer l'initiation à la langue bretonne dans les écoles. C'est également le cas des élèves de CP depuis septembre 2024. Les interventions sont réalisées par des associations finistériennes habilitées.

Pour l'année scolaire 2026-2027, après concertation avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, le Conseil Départemental du Finistère propose aux communes de cofinancer avec la Région ce dispositif à hauteur de 760 € par classe. A titre d'information, le coût moyen annuel de ce dispositif est de 1 800 € par classe. Pour l'année scolaire 2026-2027, la participation financière de la commune à ce dispositif s'élève donc à 1 520 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune à la Charte « Ya d'Ar Brezhoneg »,
Considérant l'intérêt pour la commune de proposer une initiation au breton aux élèves de l'école Jules Ferry, deux heures d'initiation par semaine sont allouées à l'école Jules Ferry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- Renouvelle l'adhésion de la commune au dispositif piloté par le Conseil départemental en vue de développer l'initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à verser la participation financière à hauteur de 1 520 € pour l'année scolaire 2026-2027.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_67-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-67

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-67

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_67-DE

OBJET :Projet d'acquisition de la parcelle B 626 pour l'installation d'un pumptrack.

Dans le cadre de la volonté de la commune de développer les équipements sportifs et de loisirs accessibles à la population, la municipalité souhaite réaliser un **pumptrack**, équipement destiné notamment à la pratique du vélo, du VTT, de la trottinette, du skateboard et d'autres activités de glisse.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Maire propose à l'assemblée, l'acquisition de la parcelle **B626, B 625 et B 166**au prix de **10 000 euros**. Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition seront répartis à parts égales entre le vendeur et la commune, chacun prenant en charge **50 % desdits frais**.

Localisation de la parcelle : Le FAO
Références cadastrales : Zone UL –une partie de la parcelle B 626
Références cadastrales : Zone N – le reste de la parcelle B 626, B 625 et B 166
Superficie. :44721m²

Informations complémentaires PLU :

- 41017m² en N (zone naturelle et forestière)
- **3704m² en UL** (zone consacrée aux activités de sports de loisirs et aux campings autorisés)

Cette acquisition permettrait à la commune de disposer d'un terrain adapté à la réalisation du futur pumptrack, sous réserve des études, autorisations administratives et conditions techniques nécessaires à la réalisation du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée UL –B 626, située au FAO, au prix de 10 000 €(dix mille euros) ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- autorise Monsieur le Maireà signer l'ensemble des documents et acte notarié nécessaires à la réalisation de la vente ;
- précise que cette acquisition a pour objectif de permettre la réalisation d'un pumptrack et d'un espace sportif et de loisirs sur une partie de la parcelle B 626.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_68-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-68

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-68

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_68-DE

OBJET :Devis- Réfection des routes du Vieux Tronc / Kervoal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état de dégradation des voies communales desservant les secteurs de **Kervoal et du Vieux Tronc**.

Compte tenu de l'état actuel de la chaussée, présentant différentes dégradations, il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de réfection afin d'améliorer la sécurité des usagers, les conditions de circulation et la pérennité de ces voies.

Le projet consiste à réaliser les travaux d'enrobés nécessaires de remise en état des chaussées, selon les préconisations techniques qui seront définies après consultation des devis des entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le principe de réfection des routes de Kervoal et du Vieux Tronc ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 48 016.20 euros TTC;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et documents nécessaires à la réalisation des travaux;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 09/09/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_69-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-69

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-69

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_69-DE

OBJET :Projet de végétalisation du vieux cimetière communal

Considérant la volonté de la commune d'améliorer le cadre paysager et environnemental du cimetière communal et la nécessité de favoriser une gestion durable des espaces publics et de limiter les besoins d'entretien.

Le maire a décidé de retenir la société KABELIS pour la réalisation de la première phase du projet, pour un montant de 2 108,04 €.

Ce projet concerne les **allées secondaires et les espaces libres entre les concessions.**

Ce projet prévoit la mise en place, en 4 phases, d'un **engazonnement et de plantations adaptées**, dans le respect des sépultures et des cheminements nécessaires aux usagers.

La végétalisation permettra également de favoriser la biodiversité et d'améliorer l'intégration paysagère du cimetière.

Les aménagements seront réalisés progressivement, en fonction des contraintes techniques et des possibilités budgétaires de la commune.

Cette délibération permettra à la commune de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert, dont la date limite de candidature est fixée au 30 octobre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de végétalisation du cimetière communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les aménagements nécessaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet par le biais du fond vert ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_70-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-70

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) :*, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-70

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_70-DE

OBJET :Projet de végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry – Plan « 500 000 arbres »

Dans le cadre du plan « 500 000 arbres », la commune souhaite engager un projet de végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry.

Ce projet a pour objectif de **valoriser et améliorer le cadre de vie des élèves**, en apportant davantage de végétation au sein de la cour et en créant des espaces plus agréables et adaptés aux usages scolaires.

Les aménagements pourront notamment concerner **les talus, les espaces d'ornement, les abords de la cour ainsi que différents espaces susceptibles d'accueillir des plantations et des arbres**.

La plantation d'arbres et de végétaux permettra également de **créer des zones d'ombre naturelles**, particulièrement utiles lors des épisodes de fortes chaleurs et de canicule, afin d'améliorer le confort des enfants dans la cour de récréation.

Ce projet pourrait bénéficier d'un accompagnement financier du **Conseil départemental**, à hauteur de **80%**, dans le cadre d'une aide plafonnée à **10 000 € par hectare**, avec une subvention pouvant atteindre **50 € maximum par arbre planté**, selon les conditions du dispositif.

La commune souhaite ainsi concilier **amélioration du cadre scolaire, adaptation aux fortes chaleurs, développement de la biodiversité et amélioration paysagère** de la cour de l'école Jules Ferry.

Êtes-vous favorable à ce que la commune s'engage dans cette démarche et sollicite les subventions correspondantes pour la réalisation du projet ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry ;
- approuve le principe des aménagements paysagers comprenant notamment la plantation d'arbres et de végétaux sur les talus, espaces d'ornement et abords de la cour ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental la subvention prévue dans le cadre du plan « 500 000 arbres » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet et au dépôt de la demande de subvention ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_71-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-71

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : *Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-71

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_71-DE

OBJET :Convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS – Parcelle cadastrée section B n°149 – Accès l'installation d'un poste de transformation électrique

La présente convention, signé du 21 mai 2025, avait pour objet de consentir à ENEDIS une **servitude de passage** sur une parcelle appartenant à la Commune afin de permettre l'accès à l'installation d'un **poste de transformation électrique** et d'assurer l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité.

Parcelle concernée :

- Section : **B**, Numéro : **149**
- Commune : **HUELGOAT**
- Rue/Lieu-dit : **Route des carrières**

La Commune autorise ENEDIS :

- à emprunter un **chemin d'accès** sur la parcelle B 149 pour accéder au poste de transformation ;
- à circuler à pied et avec tous véhicules nécessaires (y compris engins de travaux) ;
- à intervenir à tout moment pour l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation et le renouvellement du poste et des ouvrages associés ;
- à réaliser, si nécessaire, les aménagements indispensables à l'accès (stabilisation, élargissement ponctuel, etc.).

ENEDIS s'engage à :

- limiter les gênes causées à l'usage de la parcelle ;
- maintenir le passage en bon état d'usage ;
- remettre les lieux en état après travaux ;
- prendre en charge les dommages causés du fait de ses interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à accepter la convention de servitude de passage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section**B** n°**149**, afin de permettre l'accès permanent au poste de transformation électrique
- autorise le maire à accepter de consentir à ENEDIS un droit de passage permanent sur ladite parcelle, conformément aux termes de la convention et au plan annexé.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_72-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-72

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-72

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_72-DE

OBJET :Projet d'installation de caméra de vidéosurveillance sur le site du stade Corentin ty men et du local jeunes. Demande de subvention

Monsieur le Maire Informe le Conseil municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance sur le site du stade Corentin ty men et du local jeune pour éviter toutes dégradations de la structure ou vols des équipements.

Pour assurer une surveillance efficace du lieu dont la surface est importante, il y a lieu de prévoir l'installation de 4 caméras. Pour cela, Monsieur Lemaire présente au conseil municipal le devis de la société ACTALARM pour un montant de 7358.40 euros TTC.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur cette nouvelle installation permettant un contrôle maximal du lieu, D'approuver l'intervention de l'entreprise Xxx et le devis y afférent, en précisant qu'une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Appel à projet sécurité » du CDG sera demandée. Le plafond de la subvention est de 50 000 euros, avec **un taux de cofinancement de 50%**.*(Ladate limite de la demande de subvention est à envoyer pour le 30 octobre 2026).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'installation de caméras de vidéosurveillance au stade Corentin ty men et local jeunes ;
- Approuve la demande de subvention de 50% auprès du Conseil Départemental Général ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_73-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-73

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) :*, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-73

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_73-DE

OBJET :Demande de subvention pour renouvellement de matériels en restauration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention tripartite du 02 février 2002 entre le collègue Jean Jaurès et l'école Jules Ferry (maternelle et élémentaire), le collège sollicite auprès de la commune une subvention de 111 euros en vue du renouvellement de matériels de lavage (25 casiers de lavage)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la demande de subvention de 111 euros auprès de la collectivité ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_74-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-74

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-74

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_74-DE

OBJET :Désignation du référent déontologue des élus locaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-1-1 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 relatif à la liste et aux conditions d'exercice des fonctions de référent déontologue de l'élu local ;
Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un référent déontologue des élus locaux ;
Considérant que le référent déontologue doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences, et qu'il doit présenter les garanties d'indépendance et d'impartialité nécessaires à l'exercice de cette mission
Considérant la proposition de Monsieur Nicolas DESFORGESpour exercer les fonctions de référent déontologue des élus locaux de la commune ;

Article 1 – Désignation

De désigner **Monsieur Nicolas DESFORGES**, préfet honoraire, ancien directeur général de l'AMF, en qualité de **référent déontologue des élus locaux de la commune de Huelgoat**.

Article 2 – Missions

Le référent déontologue est chargé d'apporter aux élus locaux qui le sollicitent tout conseil utile au respect des principes déontologiques prévus par la charte de l'élu local.

Il exerce ses fonctions en toute indépendance et impartialité.

Les saisines du référent déontologue sont confidentielles. Les avis rendus sont consultatifs et ne peuvent être regardés comme constituant une décision administrative.

Article 3 – Durée

La mission est confiée au référent déontologue sur la durée du mandat, à compter du 21/10/2026, renouvelable dans les conditions fixées par la présente délibération.

Article 4 – Modalités de saisine

Le référent déontologue pourra être saisi par les élus municipaux de la commune :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : nicolas.desforges@yahoo.fr

Les modalités de saisine et les conditions dans lesquelles les réponses sont apportées seront communiquées aux élus municipaux.

Article 5 – Indemnisation

Le référent déontologue exerce sa mission dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
Il percevoir une indemnité de 80 euros par sollicitation, dans la limite du montant fixé par les textes réglementaires applicables.
Les éventuels frais de déplacement pourront être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux agents territoriaux.

Article 6 – Obligations du référent déontologue

Le référent déontologue est tenu au respect du secret professionnel et à la confidentialité des informations dont il a connaissance dans le cadre de l'exercice de sa mission.
Il s'engage à exercer sa mission avec indépendance, impartialité et diligence.

Article 7 – Publicité

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.